Note technique



Paie CBRH Plan de paie 25/10/2018



Plan de paie 25/10/2018

Sommaire

1.	PREAMBULE	3
	Plan de paie	3
	Informations	3
	Préconisation	3
2.	DSN	5
	Déduction forfaitaire spécifique	5
3.	PRELEVEMENT A LA SOURCE	7
	Abattement applicable aux contrats courts (1/2 SMIC)	7
	Assiette	7
4.	PLAN DE PAIE	8
	Jours RTT acquis	8
	Complément allocations familiales	8
5.	PLAN DE PAIE AU 01/10/2018	9
	Réduction assurance chômage	9
	Plan de paie	10
	Institution de paie	10
	Codification DUCS	11



1. Préambule

Plan de paie

Pour connaître la version du plan de paie, vous pouvez consulter la valeur de l'élément national **9994**. Pour ce plan de paie, elle correspond à la valeur : **25102018, 0001**.

Informations

Les rubriques d'origine conventionnelle présentes dans le plan de paie de paie CBRH ont été apportées pour répondre à des problématiques ponctuelles sur des points particuliers et précis des dispositions conventionnelles. Les valeurs apportées lors de la création de ces paramétrages n'ont donc pas vocation à être actualisées.

Nous vous informons par conséquent qu'aucune de ces valeurs d'origine conventionnelle n'est plus mise à jour à compter du plan de paie du 1^{er} octobre 2018.

Préconisation

Pour une utilisation optimisée, nous vous conseillons la mise en place des niveaux préconisés.

Vous trouverez la <u>KB0014362</u> - La gestion des niveaux préconisés - dans la base de connaissance de votre portail utilisateurs CEGID.

Pour activer la gestion des niveaux préconisés, dans vos dossiers, vous devez cocher dans les paramètres Sociétés / Préférence : gestion des niveaux et des éléments dossiers.

Note technique



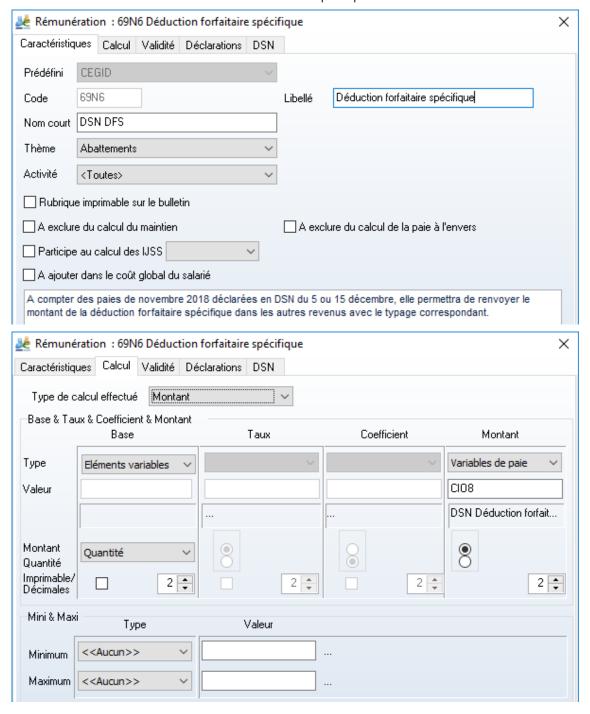
Préférences			
Modèle d'édition du bulletin	Cumul édité en bas de bulletin		
Par défaut CEGID Bulletin de Paie	Cumul 1		
Absence éditée en bas de bulletin	Cumul 2		
Absence 1	Curred 3		
Acquis			
Pris	Cumul 4		
Absence 2	Cumul 5		
Acquis	Cumul 6		
Prio	Cumul mensuel édité en bas de bulletin		
Absence 3	Champ 1 v		
	Libellé		
Acquis	Champ 2		
Pris	Libellé		
Absence 4	Champ 3		
Acquis			
Pris	Libellé		
Etat justificatif	Calendrier		
Heure 20 Heures travaillées	Edité en Gestion en jours		
Rémunération 01 Brut avant abattement	Nb de zones libres montant 0		
Repas pris Montant rémunération v 0500			
Heures exo. 44 Heures complémentaires exon			
Eléments du bulletin			
Gestion des niveaux et des éléments dossier	eMail eMail		
Gestion édition Original/Duplicata/Spécimen	☐ eMail envoyé via Serveur		
Alertes			
Gestion des alertes de paie			
Application de paie < <tous>></tous>			
Impression des rubriques			
Mode d'impression des rubriques			
Détail / libellé historique	Suffixe date sur le nom des fichiers de virement		
	☐ Virement SEPA US		



2. DSN

Déduction forfaitaire spécifique

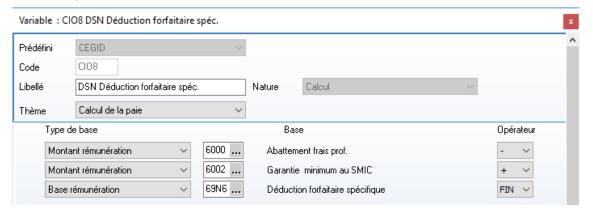
Pour une meilleure gestion de la déduction forfaitaire spécifique, nous apportons une rubrique qui permettra cela : la rémunération 69N6 « Déduction forfaitaire spécifique ».



Note technique



Variable de paie CIO8



La base saisissable de la rémunération 69N6 vous permet de saisir les régularisations d'abattement.

Cette rémunération est ajoutée au profil 022 « Abattement frais professionnels ».



3. Prélèvement à la source

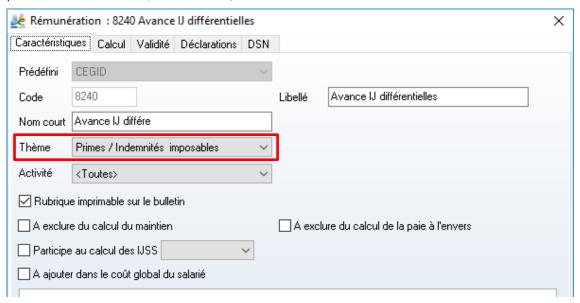
Abattement applicable aux contrats courts (1/2 SMIC)

Mise à jour de l'élément national 0580 « Demi SMIC » à la valeur de 615€ au 01/10/2018

Bofip BOI-BAREME-000037-20180515, paragraphe 30

Assiette

Modification du thème de la rémunération 8240 « Avance IJ différentielles » pour qu'elle soit prise en compte dans l'assiette du PAS (cotisation 99P0).

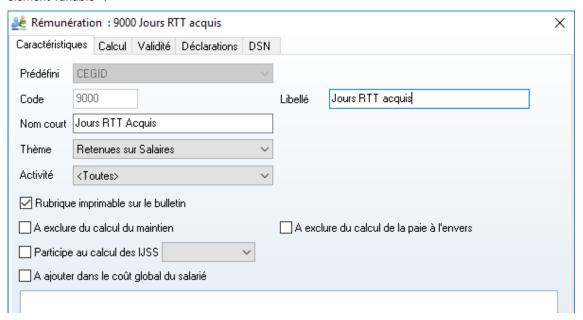




4. Plan de paie

Jours RTT acquis

La zone montant de la rémunération 9000 « Jours RTT acquis » devient « élément permanent » au lieu d' « élément variable ».



Complément allocations familiales

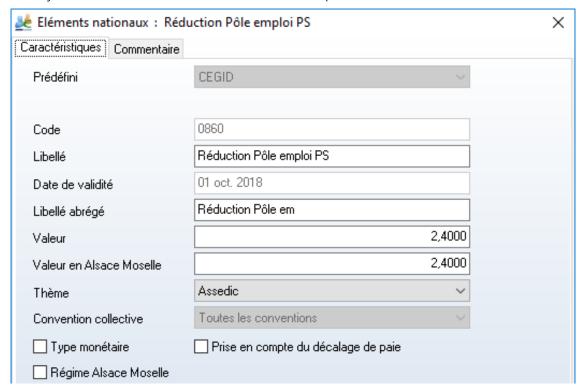
Les cotisations 54Y4 « Limite 1.6 SMIC antérieure 2 », 54Y6 « Régul manuelle 1.6 SMIC antérieure », 54Y8 « Limite 1.6 SMIC antérieure », 54Z0 « Limite 3.5 SMIC antérieure » et 54Z2 « Base complément AF antérieure » n'étant plus à utiliser sont retirées des profils.



5. Plan de paie au 01/10/2018

Réduction assurance chômage

Mise à jour de l'élément national 0860 « Réduction Pôle emploi PS » au 01/10/2018.



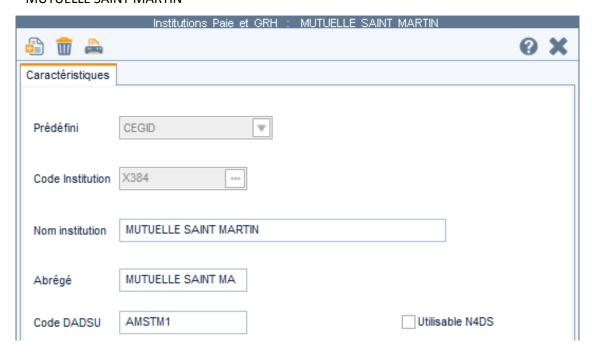


Plan de paie

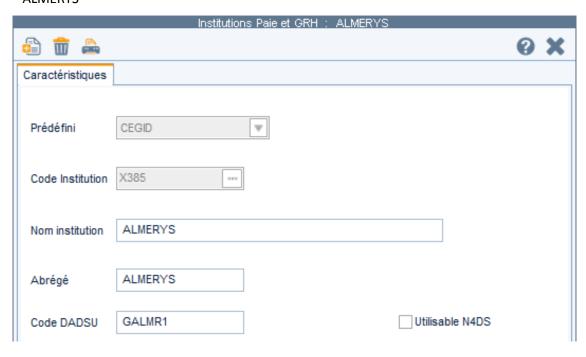
Institution de paie

Mise à jour des institutions de paie par rapport aux tables DSN au 25/09/2018 http://www.net-entreprises.fr/nomenclatures-dsn-p3v1/: ajout des organismes suivant :

- MUTUELLE SAINT MARTIN



- ALMERYS





Codification DUCS

Ajout de la codification 1E0662D

